



SÉANCE ORDINAIRE
20 AVRIL 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGTIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR YVES LEGAULT, PRÉSIDENT. LA SÉANCE EST TENUE EXCEPTIONNELLEMENT À HUIS CLOS, PAR TÉLÉCONFÉRENCE.

Sont présents formant quorum:

Yves Legault, président et représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Louis-Philippe Marineau, vice-président et représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
Chantal Longtin, c.a. pour la firme Cloutier + Longtin Inc, pour la présentation des états financiers

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RA 006-04-2020

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 2020

Il est proposé par monsieur Tony Victor

Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 20 avril 2020 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

Résolution RA 007-04-2020

1.2 MESURE EXCEPTIONNELLE – SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AVRIL 2020 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE À HUIS CLOS PAR LE BIAIS D'UNE CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), le gouvernement du Québec a adopté une directive autorisant le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale à siéger à huis clos et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, sans nécessairement devoir être présents en personne;

CONSIDÉRANT QUE cette directive, qui sera effective depuis le 16 mars, fait suite au décret 177-2020, adopté par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, concernant une déclaration d'urgence sanitaire, conformément à l'article 118 de la Loi sur la santé publique;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Tony Victor

Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu qu'étant donné l'établissement de mesure exceptionnelle dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19, il est attendu que la séance ordinaire du mois d'avril 2020 sera tenue à huis clos par le biais d'une conférence téléphonique.



● PROCÈS-VERBAL

Résolution RA 008-04-2020

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2020

**Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau
Appuyé de monsieur Tony Victor**

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2020 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que rédigé. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

Résolution RA 009-04-2020

2.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2020

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes prennent connaissance du procès-verbal daté du 16 mars 2020.

● ADMINISTRATION

Résolution RA 010-04-2020

3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2020

**Il est proposé par monsieur Tony Victor
Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau**

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 16-03-2020 au montant de **16 426.03 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RA 011-04-2020

3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2020

**Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau
Appuyé de monsieur Tony Victor**

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 20-04-2020 au montant de **67 112.16 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RA 012-04-2020

3.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2019

À la suite de la présentation du rapport financier pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2019 par madame Chantal Longtin, c.a. pour Cloutier + Longtin Inc., mandaté par la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes pour procéder à la vérification annuelle des états financiers;

**Il est proposé monsieur Tony Victor
Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau**

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes approuve les états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2019 tel que présenté. Le rapport financier est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



● EXPLOITATION

Résolution RA 013-04-2020

4.1 **ÉTUDE - BILAN DE SANTÉ DU POSTE DE POMPAGE D'EAUX USÉES DE L'ÉRABLIÈRE**

CONSIDÉRANT le recensement de problématiques d'opération du poste de pompage, par exemple des blocages fréquents des pompes, des fuites sur la tuyauterie, etc.;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'exploitation ont nettement augmentés ces dernières années, représentant un bond de 55.82 %;

CONSIDÉRANT la nécessité de planifier des investissements à court terme et à plus long terme par le biais d'évaluation de l'état du poste de pompage (mécanique de procédé, électricité, et automatisation et contrôles);

CONSIDÉRANT la réalisation d'une étude technique comportera les principales activités d'ingénierie suivantes :

- Cueillette et analyse des données actuelles d'exploitation (sur les trois (3) dernières années) de la station;
- Deux visites de relevés photos au poste pompage : une lors de travaux de réfection prévus au poste et une autre lors de la remise en route de la station;
- Interview avec les opérateurs de la station;
- Analyses et descriptions des problématiques observées;
- Élaboration d'une liste de travaux prioritaires et mis à jour des équipements de mécanique de procédé, incluant automatisation et composantes électriques;
- Évaluation des coûts associés de travaux et mise à jour;
- Préparation d'un rapport technique détaillé et présentation des résultats et recommandations à la Régie d'assainissement des eaux usées de Deux-Montagnes (RADM).

CONSIDÉRANT la réception des offres de services suivantes :

- | | |
|------------------------------|-----------|
| - GBI, Services d'ingénierie | 9 500 \$ |
| - CIMA + | 17 710 \$ |

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu Mandater la firme GBI service d'ingénierie aux fins de procéder à la préparation d'un bilan de santé du poste de pompage de l'Érablière, pour une somme de 9 500 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411 et financée par l'excédent de fonctionnement non affecté.



Résolution RA 014-04-2020

4.2 MANDAT POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES SOUPAPES D'ADMISSION ET D'ÉVACUATION D'AIR POUR L'ANNÉE 2020

**Il est proposé par monsieur Tony Victor
Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau**

Et unanimement résolu de mandater l'entrepreneur Aquatech aux fins de procéder à la vérification et l'entretien, bi-annuel, des soupapes d'admission et d'évacuation d'air de la conduite d'évacuation des eaux usées vers le lac, pour une somme d'au plus 5 200 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

● **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution RA 015-04-2020

6.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2020

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau
Appuyé de monsieur Tony Victor**

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h55.

YVES LEGAULT
PRÉSIDENT

STÉPHANE GIGUÈRE
SECRÉTAIRE